

LE CONSEIL DE L'APSF REÇOIT LE GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB

LA BONNE GOUVERNANCE, AU CENTRE DES ÉCHANGES

A l'occasion de la tenue de son Conseil du 4<sup>ème</sup> trimestre, l'APSF a accueilli le 14 décembre 2010, M. Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de Bank Al Maghrib, et M. Abderrahim BOUAZZA, Directeur de la Supervision Bancaire de Bank Al Maghrib.

Au menu de cette rencontre de concertation et de réflexion, désormais institutionnalisée, le point sur les réalisations du plan d'action BAM – APSF 2010, plan portant sur la bonne gouvernance, l'appréciation et la gestion du risque, les relations avec la clientèle ...

Nous donnons, ci-après, une synthèse des interventions qui ont marqué cette rencontre.

L'APSF : DES RÉALISATIONS CONCRÈTES EN 2010 ET  
DES PRÉOCCUPATIONS NOUVELLES POUR 2011

Outre ses réalisations en 2010, l'APSF fait part à BAM de ses préoccupations, certaines étant anciennes, comme l'interdiction injuste qui est faite aux sociétés de financement de présenter au public des opérations d'assurances, et d'autres nouvelles, qu'elle a d'ailleurs inscrites dans son plan d'action 2011.

Réalisations en 2010

L'APSF souligne que la bonne gouvernance, l'appréciation et la gestion du risque, les relations avec la clientèle qui constituent la trame de fond du plan d'action commun BAM-APSF pour l'année 2010, avaient été très largement anticipées, et qu'à l'occasion de la mise en œuvre dudit plan, il s'est agi :

- soit de traduire les décisions de son Conseil en dispositifs concrets et opérationnels (cas du Médiateur et de la lutte contre la fraude)
- soit de redoubler d'efforts afin de renforcer la capacité des métiers de financement à répondre aux attentes de leur clientèle et à l'évolution des marchés
- soit d'étendre l'engagement citoyen de l'APSF.

L'APSF fait part des réalisations point par point de ce plan d'action.

Code d'éthique des métiers de financement :

Les sociétés de financement se sont dotées d'un code d'éthique et les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds ont adopté un code déontologique.

**Le Médiateur de l'APSF :** Le Médiateur de l'APSF est opérationnel depuis le mois de janvier 2010. A fin novembre, il a instruit plus d'une soixantaine de dossiers, pour la plupart traités dans les délais et à la satisfaction des clients.

Suite, page 4

LE GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB :  
PORTER L'IDÉE D'UN HUB FINANCIER RÉGIONAL

Le Gouverneur de BAM dit le plaisir qu'il a à rencontrer de nouveau l'APSF et fait part de l'utilité de se rencontrer au moins une fois l'an.

Dans une conjoncture encore incertaine, notamment en Europe, principal partenaire économique du Maroc, il estime que l'enjeu majeur, qui interpelle l'ensemble du système financier national, y compris l'APSF, consiste à renforcer la capacité de résilience de l'économie marocaine. Une réponse à ce défi, "encore plus pressant aujourd'hui qu'il y a un an", passe par la consolidation des acquis de l'économie marocaine en termes d'équilibres macro-économiques, mais aussi de ceux du système financier en termes de gouvernance. Dans un contexte de concurrence internationale très vive pour drainer des capitaux, le Maroc est appelé à faire vite, avant d'autres pays à niveau de développement similaire.

La place de Casablanca Finance City (CFC), voulue comme un modèle régional, est conçue comme un moyen de "tirer le pays vers le haut dans un contexte économique défavorable". CFC suscite à cet égard une dynamique de réformes en vue d'édifier un hub financier orienté vers l'Afrique francophone dans un premier temps. BAM, dans ce cadre, s'attelle pour l'heure notamment à la réforme de ses statuts et à la réforme de la loi bancaire.

Prétendre à être leader en Afrique à travers ce hub financier exclut de se tenir en "ordre dispersé" et de mettre en place des "solutions à moitié".

Il appelle l'APSF à s'inscrire dans l'ambition de voir émerger un hub financier régional, avec ce que ce dernier suppose en termes de concurrence. A cet égard, il estime nécessaires la restructuration des métiers de financement et des rapprochements dans ce secteur.

En conclusion, le Gouverneur demande à l'APSF de porter l'idée d'ériger un hub financier régional. Il demande de renforcer la gouvernance des sociétés de financement et appelle à développer plus encore la culture du risque.

## CONCOURS À L'ÉCONOMIE DES MÉTIERS DE FINANCEMENT À FIN SEPTEMBRE 2010

## CRÉDIT-BAIL

## FINANCEMENTS DES NEUF PREMIERS MOIS

Les financements en crédit-bail au titre des neuf premiers mois de l'année 2010 ont totalisé 9,6 milliards de dirhams, en recul de 541 millions ou 5,3% par rapport à la période correspondante de l'année 2009.

Le recul constaté trouve son origine dans la baisse des financements en crédit-bail immobilier (-26%), cette baisse s'expliquant en bonne partie par les effets des dispositions fiscales de l'année 2010. Pour rappel, la loi de finances 2010 a supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient jusqu'au 31 décembre 2009 les opérations de crédit-bail immobilier, soumettant les actes de crédit-bail immobilier au droit commun en la matière.

La répartition de ces financements entre crédit-bail mobilier (CBM) et crédit-bail immobilier (CBI) au cours des neufs premiers mois de l'année 2010 est présentée dans le tableau ci-après.

## CRÉDIT-BAIL : FINANCEMENTS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE

Millions de dirhams	2010	2009	Evolution	
			Valeur	%
CBM	8 099	8 121	-22	-0,3
CBI	1 482	2 001	-519	-25,9
<b>Total CBM+CBI</b>	<b>9 581</b>	<b>10 122</b>	<b>-541</b>	<b>-5,3</b>

Les financements au cours des 9 premiers mois de l'année correspondent à près de 12 000 dossiers, répartis à raison de :

- 11 700 dossiers pour le CBM, en recul de 850 dossiers ou 8%;
- 270 dossiers pour le CBI, en recul de 50 dossiers ou 16%.

La moyenne par dossier ressort globalement à 801 000 dirhams contre 907 000 dirhams au cours des 9 premiers mois de l'année 2009. Elle s'établit à 693 000 dirhams pour le CBM (749 000 dirhams au cours de la période correspondante de 2009) et à 5 551 000 dirhams pour le CBI (6 274 000 à fin septembre 2009).

## ENCOURS COMPTABLE À FIN SEPTEMBRE

Les financements des neuf premiers mois de l'année 2010 portent l'encours comptable net des actifs immobilisés à fin septembre 2010 à 35,2 milliards de dirhams, en hausse de 2,6 milliards ou 7,9%.

La répartition de cet encours entre CBM et CBI et son évolution par rapport à fin septembre 2009 sont présentées dans le tableau ci-après.

## CRÉDIT-BAIL : ENCOURS COMPTABLE À FIN SEPTEMBRE

Millions de dirhams	2010	2009	Evolution	
			Valeur	%
CBM	24 572	23 255	1 317	5,7
CBI	10 599	9 346	1 253	13,4
<b>Total CBM+CBI</b>	<b>35 170</b>	<b>32 601</b>	<b>2 569</b>	<b>7,9</b>

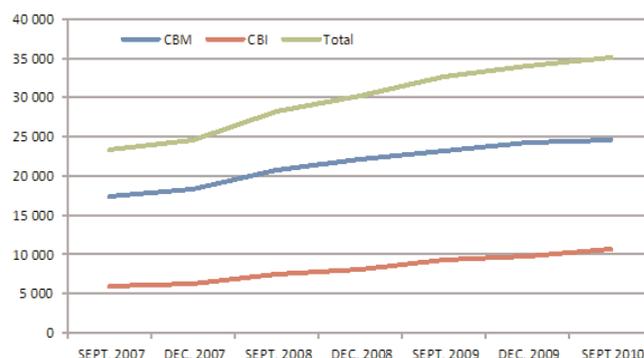
Pour rappel, les financements en crédit-bail de l'exercice 2009 avaient totalisé 14,1 milliards de dirhams, en recul de 200 millions ou 1,4% par rapport 2008.

Les financements en CBM d'une enveloppe de 11,3 milliards pour CBM, avaient reculé de 538 millions ou 4,6%, et ceux en CBI, d'un montant de 2,9 milliards, avaient progressé de 337 millions ou 13,2% par rapport à 2008.

De fait, l'encours comptable net des actifs immobilisés à fin décembre 2009 s'était établi à 34,1 milliards de dirhams.

L'évolution de l'encours de septembre 2007 à septembre 2010 est présentée dans le graphique ci-après.

## CRÉDIT-BAIL : ÉVOLUTION DE L'ENCOURS COMPTABLE DE SEPTEMBRE 2007 À SEPTEMBRE 2010

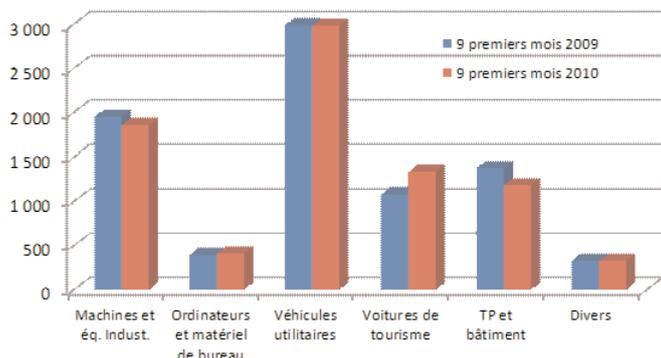


## CONCOURS À L'ÉCONOMIE DES MÉTIERS DE FINANCEMENT À FIN SEPTEMBRE 2010

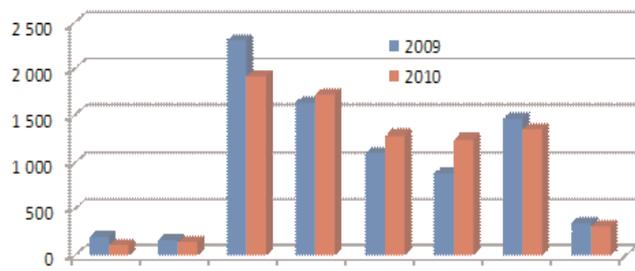
## Évolution des financements en CBM répartis selon les biens et selon les secteurs

Les financements en CBM des neuf premiers mois de l'année 2010, répartis par type de biens d'équipement et par secteur, sont présentés ci-après.

## CRÉDIT-BAIL MOBILIER : ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENTS



## CRÉDIT-BAIL MOBILIER : RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2010 PAR SECTEUR



1. Agriculture, pêche et aquaculture 2. Industries extractives 3. Constructions 4. Industries de transformation 5. Commerce, réparation automobile 6. Transports-communications 7. Autres services 8. Divers

Les financements en crédit-bail immobilier des neuf premiers mois de l'année 2010, répartis par type d'immeubles, sont présentés ci-après.

## CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER : RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES NEUF PREMIERS MOIS PAR TYPE D'IMMEUBLES

Millions de dirhams	2010	2009	Evolution	
			Valeur	%
Immeubles industriels	159	503	-344	-68,4
Magasins	348	291	58	19,8
Immeubles de bureau	584	708	-124	-17,5
Hôtels et loisirs	104	68	37	54,7
Divers	286	432	-146	-33,7
<b>TOTAL CBI</b>	<b>1 482</b>	<b>2 204</b>	<b>-722</b>	<b>-32,8</b>

## CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Au 30 septembre 2010, l'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 40,1 milliards de dirhams, en progression de 2,6 milliards ou 6,8% par rapport à fin septembre 2009.

La répartition de cet encours par type de crédit et son évolution par rapport à fin septembre 2009 se présentent comme suit :

## CRÉDIT À LA CONSOMMATION : ENCOURS À FIN SEPTEMBRE

Millions de dirhams	2010	2009	Evolution	
			Montants	%
Automobile	12 391	12 582	-191	-1,5
Équipement domestique & Autres crédits	622	844	-222	-26,3
Prêts personnels	26 501	23 439	3 063	13,1
Revolving	591	684	-93	-13,6
<b>TOTAL</b>	<b>40 105</b>	<b>37 549</b>	<b>2 556</b>	<b>6,8</b>

Le nombre de dossiers correspondant à l'encours à fin septembre 2010 s'élève à 1 382 000, en progression de 66 300 ou 5%.

La moyenne globale par dossier de crédit ressort à 29 000 dirhams (28 540 dirhams à fin septembre 2009).

## CONCOURS À L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS DE FACTORING ET DE CAUTIONNEMENT

## FACTORING

Le montant global des remises de créances, comprenant celui des 2 sociétés membres de l'APSF et celui des banques, est estimé à 12,8 milliards de dirhams, dont 9 milliards pour les sociétés membres de l'APSF.

Ce montant aurait augmenté de 14% pour les banques et de 20% pour les sociétés membres de l'APSF.

## CAUTIONNEMENT

A fin septembre 2010, le montant des garanties consenties par Dar Ad-Damane a atteint le même niveau qu'un an plus tôt, soit environ 115 millions de dirhams.

## LE CONSEIL DE L'APSF RECOIT LE GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB

L'APSF : DES RÉALISATIONS CONCRÈTES EN 2010 ET DES PRÉOCCUPATIONS NOUVELLES POUR 2011  
(suite de la page 1)

L'effort de communication de l'APSF autour de ce dispositif sous forme d'édition d'un guide du Médiateur en arabe et en français et les multiples contacts du Médiateur avec la presse, portent de plus en plus ses fruits, d'autant que les sociétés de financement sont appelées à relayer ces efforts.

**Lutte contre la fraude :** La mise en place d'actions de lutte contre la fraude repose sur un dispositif à deux piliers : un pilier réglementaire via une directive de BAM en cours d'adoption après une large concertation entre la DSB et l'APSF et un pilier de partage de l'information dans le cadre des centrales d'information existantes (Credit Bureau et SAAR). Des mesures similaires sont prévues en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse Marocaine des Retraites en ce qui concerne les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités.

**Centrales d'information :** L'APSF, à travers le Comité Utilisateurs, a continué à apporter sa contribution pour le bon fonctionnement du Credit Bureau, depuis la qualité des contributions des données jusqu'à leur restitution, en passant par la gestion de la réclamation de la clientèle.

**Poursuite de l'adaptation des métiers de financement à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire :** Le projet de loi édictant des mesures de protection des consommateurs arrive au bout du processus législatif. Les sociétés de financement se préparent tout naturellement à une loi qui ne manquera pas d'impacter des pans entiers de l'activité de crédit, notamment les relations des établissements de crédit avec la clientèle. La réflexion est d'ores et déjà ouverte pour prévoir les adaptations et les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre de la loi.

Par ailleurs, l'APSF a pris l'initiative de proposer aux associations de consommateurs des rencontres régulières afin d'œuvrer, de concert, à la défense des intérêts des consommateurs. Une première rencontre a d'ores et déjà eu lieu avec la Fédération des Associations de Consommateurs, dont il ressort deux pistes de collaboration possibles, à savoir l'information du public et la formation.

**Suivi de la sécurité dans les sociétés de transfert de fonds :** les mesures de sécurité

convenues entre l'APSF et le ministère de l'Intérieur ont été mises en place par les sociétés de transfert de fonds.

**Promotion de la place financière de Casablanca :** l'APSF s'est attelée, à chaque occasion, à faire partager à ses partenaires étrangers le succès du système financier national et son expertise.

A Dakar, au mois de mars dernier, à l'occasion du « Leasing Business Forum » organisé par la SFI, à Hambourg au mois de septembre, à l'occasion du congrès annuel des deux fédérations européennes du leasing et du crédit à la consommation et encore il y a quelques jours à Tunis, à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de l'Union des Banques Maghrébines. Chaque fois, le professionnalisme des acteurs du système financier marocain, opérateurs et instances de supervision, a été mis en avant.

### CHANTIERS NOUVEAUX DE L'APSF ET PLAN D'ACTION 2011

L'APSF fait part de ses préoccupations actuelles, soulignant qu'elles s'inscrivent dans la durée et dans le cadre d'une réflexion de fond destinée à mettre en valeur les atouts distinctifs des métiers de financement et à renforcer leur capacité à répondre aux besoins de financement de la consommation et de l'investissement.

Pour l'essentiel, ces préoccupations ont trait :

- au développement du crédit à la consommation spécialisé, compte tenu de la confirmation d'une tendance de fond, à savoir l'intérêt grandissant des banques pour ce secteur,
- à la mise en œuvre des dispositions de la loi édictant des mesures de protection des consommateurs
- au réexamen du champ d'activité du factoring à la lumière de l'entrée sur le marché des banques

L'APSF remercie le Gouverneur de Bank Al Maghrib et le Directeur de la Supervision Bancaire de Bank Al Maghrib, soulignant l'écoute et la disponibilité de l'ensemble des responsables des Directions de BAM, qualités sans lesquelles les réalisations de l'APSF, actuelles et à venir, ne seraient pas au rendez-vous.